

RETRAITES

EDUCATION

EMPLOI

POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE !

Sommaire :

- Calendrier de gestion, p. 2
- Éditorial, p. 3
- CLAIR, préfet des études, p. 4
- ERS et internat d'excellence p. 5
- D'une rentrée à l'autre : état de catastrophe éducative annoncée, p. 6
- Formation des Maîtres, p. 7
- Mutations, Frais de transport, p. 8
- Orientation, éducation, p. 9
- Précarité : les effets d'annonce et la réalité
- Rythmes scolaires, évaluation, p. 10
- Bulletin d'adhésion, p. 11
- Se syndiquer au SNES, pour quoi faire, p. 12

Adhérez au SNES : se syndiquer c'est déjà agir !

SNES Versailles – 3, rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex
– Téléphone 08 11 11 03 84 ou 08 11 11 03 85
– ISSN 12689874
– Directeur de la publication : J.-J. Duchon
– Commission Paritaire : 1111 S08041.
– Prix au n° : 2 Euros – Prix par abonnement : 12 Euros
– Impression : RIVATON—BOBIGNY

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CAPA DES OPERATIONS DE GESTION DECONCENTREE

Des élus pour la transparence et contre l'arbitraire:

Pour vous informer, pour débattre, pour vous défendre dans le cadre de règles valables pour tous en exigeant le respect des qualifications, des missions et des garanties statutaires, vous pouvez compter sur les élus du SNES.

Ils sont majoritaires dans les Commissions administratives paritaires où sont examinées toutes les décisions concernant votre carrière (avancement, notation administrative, mutation, titularisation pour les agrégés), n'hésitez pas à les contacter.

A travers des publications (US inter et intra, notation administrative...), grâce à l'organisation de réunions (mutation, titularisation), vous serez régulièrement tenu au courant de vos droits à chaque étape importante.

	Agrégés	Certifiés	CPE	Co-psy
Avancement d'échelon				
CAPA		06-déc	02-déc	26-nov
Inter 2010				
Gt priorité handicap	14-janv			
GT vérification barème	du 18 janvier au 21 janvier			
GT balai contestation de barème	01-févr			
Postes adaptés				
FPMA	08-févr			
Liste d'aptitude				
CAPA	24-mars	14-mars		
Notation administrative				
CAPA	31-mai	07-avr	29-mars	27-mai
Congé formation				
GT	05-avr			
FPMA	28-avr			
Hors classe				
CAPA	05-mai	à revoir	à revoir	26-janv
Intra 2010				
GT spéa	12-mai			
Gt priorité handicap	06-mai			
préparation S3 affectations	6 juin au 11 juin			
FPMA affectations	du 14 au 17 juin			
GT révisions d'affectation	27-juin			
Mouvement TZR				
GT phase d'ajustement	12, 13 et 15 juillet			

Nouveau service pour les syndiqués :

Pour toutes vos questions, vos demandes d'aide et de conseil, accès prioritaire et réservé

- Rendez vous à l'adresse suivante :
<http://www.versailles.snes.edu/Contact>
- Après vous être authentifié comme syndiqué (identifiant syndiqué 6 chiffres et code 4 lettres), le formulaire vous permettra d'émettre un mail à l'attention de la section académique.
- Avec le message généré, seront jointes des informations utiles qui accéléreront le traitement du message et la réponse qui y sera faite, en facilitant le travail des militants.
- D'une part, nous saurons immédiatement qu'il s'agit d'un mail envoyé par un syndiqué : à ce titre, ce mail sera traité en priorité.
- D'autre part, les informations (catégorie, discipline, établissement..) extraites du fichier syndiqué nous éviteront des recherches complémentaires et nous feront gagner un temps précieux.

La fiche de suivi syndical, un outil indispensable:

Il est indispensable que les élus du SNES puissent disposer de la fiche syndicale avant les commissions. Trop nombreux sont les collègues qui s'adressent au SNES après les groupes de travail, à un moment où l'Administration ne peut plus revoir les situations, puisque les commissions paritaires sont terminées.

Pour être informé des résultats :

Dès la fin des commissions, des mails sont adressés par le Snes aux collègues syndiqués concernés.

Les collègues syndiqués peuvent également consulter leur résultat individuel sur notre site Internet national www.snes.edu (accès avec numéro adhérent et code).

Les syndiqués et les collègues qui se sont adressés au SNES reçoivent un courrier postal. Les résultats sont disponibles pour tous par téléphone à la permanence.

EDITORIAL :

Le mouvement social contre le projet de loi sur les retraites a fait émerger l'exigence d'une société plus juste. Le pouvoir, emmuré dans sa logique libérale, arc bouté sur la défense des intérêts d'une oligarchie financière, réaffirme sa volonté de poursuivre des réformes injustes, destructrices des solidarités collectives et des acquis sociaux. Il dénie ainsi la légitimité des aspirations majoritaires de la population pour une autre répartition des richesses fondatrice d'une société plus juste.

Retraites, salaires, pouvoir d'achat, emplois, protection sociale autant d'enjeux de société sur lesquels le SNES et la FSU sont déterminés à poursuivre l'action dans le cadre unitaire interprofessionnel.

Cette exigence va de pair avec la nécessité de mener aussi le combat sur le terrain de la Fonction publique: fonctionnaires lourdement pénalisés par la loi sur les retraites (hausse des cotisations) et qui paient le prix fort de la politique de rigueur, gel des traitements (point d'indice) annoncé pour 3 ans, Budget 2011 qui prévoit de nouvelles suppressions massives d'emplois publics en particulier dans l'Éducation .

Dans cette attaque globale contre les services publics, l'Éducation est particulièrement touchée: réforme de la formation qui s'attaque au cœur du métier, suppressions de postes, pouvoir renforcé des chefs d'établissement dans le cadre de l'autonomie accrue des établissements, poursuite des réformes inacceptables qui tournent le dos à la démocratisation (socle commun et livret de compétences en collège, réformes des lycées et de la voie technologique), remise en cause des missions relevant du service public (orientation, remplacement) et des qualifications (polyvalence, professeurs des écoles en collège...), individualisation des carrières.... La mise en place des CLAIR et la refonte de la carte des ZEP annoncée par le Recteur pour la rentrée 2011 traduisent cette volonté forcenée de mettre en place une conception de l'École profondément ségrégative et inégalitaire.

Le SNES s'y oppose résolument et porte, avec la FSU un autre projet pour l'École. Il mène une campagne offensive en direction de l'opinion publique sur le rôle du service public d'éducation.

Il poursuit dans la lignée des actions entreprises depuis la rentrée, la mobilisation de la profession, s'efforçant de la construire dans un cadre le plus unitaire possible : sur la formation et l'année de stage le 1^{er} décembre, sur le service public d'orientation le 8 décembre par exemple.

C'est tous ensemble, dans la perspective de réussir une manifestation nationale de toute l'éducation en janvier, que nous avons dès maintenant à combattre avec détermination l'ensemble d'une politique rétrograde et à faire entendre et avancer d'autres ambitions pour l'École, les services publics et la société.

Marie-Damienne Odent / Maria Bolzinger/ Michel Vialle



A Grigny comme à Neuilly, défendre un même droit à l'éducation pour tous

ERS, CLAIR, internat d'excellence... Une politique de renoncement éducatif

CLAIR, ERS, Internat d'excellence, lycée d'excellence... cette profusion, en apparence brouillonne, de dispositifs et de labels n'est pas que la marque d'un pouvoir qui a érigé les effets d'annonces et les coups médiatiques en style de gouvernement. Elle est la traduction d'une politique libérale qui, sur fond de désengagement de l'État, renonce à faire réussir tous les élèves et travaille à l'éclatement du service public d'Éducation.

Il n'est pas anodin que l'académie de Versailles soit confrontée à une inflation de ces dispositifs : 14 établissements CLAIR, 1 internat d'excellence dans les Yvelines et des ouvertures déjà en discussion dans chaque département, 1 ERS... venant s'ajouter aux 16 lycées d'excellence, aux 49 Réseaux ambition réussite... Comme l'avait souligné avec insistance un rapport de l'Inspection générale qui a fait date, elle présente des écarts économiques et sociaux considérables entre départements, entre communes, entre quartiers qui se retrouvent dans l'extrême hétérogénéité des résultats et des trajectoires scolaires et l'État lui a toujours refusé les moyens nécessaires pour résorber celle-ci contribuant ainsi à accentuer la très forte ségrégation entre zones de relégation et zones de prospérité.

Pour une vraie ambition éducative, pour une société plus juste

Conjuguée aux suppressions de postes massives et à l'assouplissement de la carte scolaire ces dernières années qui ont fragilisé, en premier lieu, les établissements accueillant les populations les plus démunies, la politique actuelle prétend entériner ces inégalités scolaires et sociales qu'elle a sciemment aggravées en réservant les parcours d'excellence à quelques uns et confinant les élèves en difficulté au socle commun par la mise en concurrence des établissements, des personnels et des élèves au nom d'une idéologie du mérite.

Dans les établissements, en alertant les parents, les élus, les autres catégories de personnels, il est déterminant de s'opposer à cette politique que veut accélérer le Gouvernement (généralisation du dispositif CLAIR, dynamitage de la carte ZEP, nouvelles suppressions massives de postes...). Ce dossier a pour but de donner quelques éléments d'analyse à partir de la situation de notre académie. Le SNES et la FSU poursuivent résolument la mobilisation et la campagne pour défendre et promouvoir le service public d'Éducation et exiger une autre politique éducative qui garantisse la réussite de tous les élèves et respecte nos statuts, nos missions et nos métiers.

Les CLAIR : un dispositif dangereux et autoritaire

Un nouvel épisode de déréglementation

Déjà en perte de vitesse dans les sondages l'an dernier, le Gouvernement a voulu exploiter sans vergogne l'émotion survenue suite à des phénomènes de violence scolaire pour imposer un nouvel épisode de déréglementation dans l'Éducation nationale : le programme CLAIR ou collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite annoncé sans aucune concertation lors des États généraux sur la violence scolaire au mois de mars par Luc Chatel.

Pur condensé du credo libéral et réactionnaire en matière scolaire, ce programme que le Ministre veut généraliser à tous les établissements dits difficiles ou violents veut briser les garanties statutaires des personnels, les assujettir aux chefs d'établissement auxquels est confié un pouvoir discrétionnaire et créer des établissements de seconde zone échappant aux normes en matière d'horaires, de programmes :

- ⇒ recrutement par le chef d'établissement des enseignants et des CPE, définition locale par le biais d'un contrat de leurs missions et de leurs temps de travail
- ⇒ organisation dérogatoire des enseignements pour les élèves (horaires d'enseignement, programmes...)
- ⇒ recentrage sur le socle commun pour les collèges
- ⇒ instauration d'un "préfet des études" se chargeant du suivi scolaire et de la conduite pédagogique d'un niveau entier

Les personnels et leurs élus se mobilisent

Au mois de juin, dans le plus grand secret, sans aucune information ni consultation des personnels et de leurs élus à quelque échelon que ce soit (Conseil d'Administration, comité technique paritaire), en l'absence de tout texte réglementaire, 14 établissements ont été autoritairement et arbitrairement classés dans l'académie et 38 postes soustraits au mouvement pour imposer un recrutement direct par le chef d'établissement.

Ce sont les commissaires paritaires du SNES qui lors de la vérification des postes mis au mouvement ont découvert la manipulation et ont été à l'initiative de démarches unitaires en direction du Recteur. Si l'Administration n'a pas voulu revenir sur l'ensemble du dispositif, elle a néanmoins concédé un déblocage des postes : 21 postes reversés dans le mouvement sur un total de 38 bloqués, ce qui ne répond pas à la revendication de réinjection totale des postes.

Au collège Cl. Monet à Argenteuil et au collège J. Lurçat de Sarcelles, les élus SNES en CA ont obtenu un vote demandant le retrait de leur établissement de la liste des CLAIR.

Partout refuser ce dispositif dangereux

Le Ministère cité à comparaître devant le Tribunal administratif suite à une action en référé du SNES a déclaré, pour éviter la suspension de la circulaire CLAIR en date du 12 juillet, qu'elle n'avait aucune valeur réglementaire et que rien ne pouvait être imposé sans l'avis du CA et en dehors des règles nationales.

Alors que les menaces sur la carte des ZEP se précisent, le SNES appelle les personnels des établissements à être vigilants et à se mobiliser contre ce classement autoritaire et dangereux pour exiger les moyens d'assurer les conditions de réussite des jeunes, avec les mêmes ambitions et objectifs que pour l'ensemble des élèves, dans le respect des statuts des personnels.

A Grigny comme à Neuilly, défendre un même droit à l'éducation pour tous

Internat d'excellence : Un établissement à publics « choisis » et d'autres où la ghettoïisation s'accroît

Ouverture de l'Internat d'excellence à la rentrée 2010 à Marly-le-Roy

Inauguré le 8 septembre par N. Sarkozy, en présence de L. Chatel, V. Péresse et F. Amara, l'internat accueille à ce jour 136 élèves pour une capacité d'accueil actuelle de 150, scolarisés pour moitié au Collège L. Lumière de Marly, l'autre moitié l'étant en classe de 2de (principalement à J. d'Albret Saint-Germain, quelques-uns à Corneille La Celle St Cloud et de Broglie Marly). L'IA du 78 indique que 130 de ces élèves sont issus des ZEP ou ZUS, 79 étant boursiers.

Dans le même temps, les collèges et lycées de Mantes la Jolie ont perdu 324 élèves à cette rentrée, les 3 collèges des Mureaux en ont perdu 120, ceux de Sartrouville 140, ceux de Trappes près d'une centaine.

« des conditions optimales d'études pour l'égalité des chances : tremplin vers la réussite scolaire » (plaque de présentation avec appel à candidatures)

Des ajustements d'heures d'enseignement (moyens provisoires) ont été attribués aux établissements d'accueil, en juin, trop tardivement pour créer des postes. Pour l'encadrement et d'accompagnement de la scolarité des 136 internes, ont été recrutés : 1 chef d'établissement, 1 CPE, 18 AED (ETP), 1 infirmière, auxquels s'ajoutent les services d'une assistante sociale et d'un médecin.

Dans le même temps, 28 postes d'AED et AP ont été retirés à

cette rentrée dans les collèges et lycées des Yvelines (93 dans l'académie) et nombre de postes d'infirmière sont vacants en particulier dans les collèges ZEP et sensibles (Gagarine Trappes, Clemenceau Mantes...). Interrogé par le SNES lors du CTPD, l'IA a contesté que le déploiement de moyens pour l'internat se fasse au détriment de la réussite des autres élèves, arguant du fait qu'il s'agit de crédits ministériels distincts (financement par le « grand emprunt », ce qui interroge par ailleurs sur la pérennité du dispositif).

La face cachée d'un dispositif qui se pare de toutes les vertus ...

Opacité totale des choix de sélection des dossiers de candidature opérés par la commission de recrutement. Équipes enseignantes et leurs représentants en CA tenus à l'écart du projet, simples exécutants de décisions prises « ailleurs ». Promotion de nouvelles règles de gestion des personnels affichée par l'IA : profilage de postes piloté par la notion de projet, service d'enseignement complété par des activités périphériques, éclaté en plusieurs lieux (l'établissement scolaire et l'internat)...

Visant l'éclatement de nos statuts, et réservant la réussite à quelques-uns, ce dispositif, au delà d'une apparente « générosité », s'inscrit bien dans la volonté d'un démantèlement du service public d'Éducation. La clairvoyance s'impose pour en combattre les dangers.



*Inauguration de l'ERS sans cesse repoussée
par les autorités : les personnels et les parents
poursuivent la mobilisation !*

plus tard, l'ouverture d'une dizaine d'ERS au plan national. Ces structures regroupant, «pour une durée d'un an au moins», 15 à 30 élèves de 13 à 16 ans «particulièrement perturbateurs» exclus par conseil de discipline, reposent sur des présumés très discutables (éloignement comme panacée, stigmatisation), un projet pédagogique éculé (socle, discipline et beaucoup de sport), un personnel «motivé» mais pas spécialement formé (profs recrutés sur profil bivalent, AED, «volontaires du service civique»...). Et tout se fait dans l'urgence, puisque le Ministre inaugure à la rentrée !

Les personnels et les parents se mobilisent à Nanterre

Dans les Hauts de Seine comme partout, le CA est mis devant le fait accompli – à Dunant Colombes comme, après transfert de l'ERS faute de gymnase, à J Perrin Nanterre où parents et ensei-

Établissement de réinsertion scolaire : Ni fait ni à faire !

Quand la réaction éducative tient lieu de réflexion

En contradiction avec les conclusions des États Généraux sur la violence scolaire, L.Chatel annonçait en mai, pour la rentrée 2010 - soit 3 mois

gnants soutenus par la municipalité votent contre l'implantation, précipitée et sans concertation, dans un collège RRS qui fait sa réouverture après 2 ans de travaux, avec une Segpa, un Internat d'excellence, des classes chargées, la suppression d'un projet d'aide aux élèves de 6^e en difficulté.

Mais rien n'y fait : ni une grève à 100%, ni les lettres et délégations communes à l'IA et au Rectorat, ni les arguments de la FSU en CDEN. L'ERS ouvert d'autorité le 13 octobre, neuf élèves y sont affectés, rectorat et IA droits dans leurs bottes assurément que tout va bien se passer...

Demande de fermeture de l'ERS de Nanterre

Certes aucune violence n'est à déplorer, il est vrai que les élèves nanterriens ne sont ni internes, ni expédiés à la campagne. Mais au 22 novembre encore, l'ERS n'a ni projet pédagogique, ni matériel, ni téléphone, ni aucun des surveillants, animateurs et éducateur promis ! Tout repose sur un prof coordonnateur qui joue les Maître Jacques !

Derrière l'affichage «expérimental», c'est l'opacité, la précarité forcenée, le redéploiement de bouts de chandelles, le passage en force au mépris des règles : où est l'intérêt des élèves qu'on prétend aider ? Dans ces conditions, le SNES académique et départemental, de même que les parents et les personnels, demandent au recteur et à l'IA la fermeture de l'ERS et l'ouverture -enfin !- de négociations.

D'une rentrée à l'autre : état de catastrophe éducative annoncé !

Bilan de la rentrée 2010 : Quel constat et quelle analyse ?

1) **Évolution des effectifs :**

La hausse attendue dans le second degré ne s'est pas produite :

- 1176 élèves par rapport aux prévisions, - 753 élèves par rapport au constat 2009. La baisse est effective tant en collège qu'en lycée, de façon plus ou moins marquée.

Les explications selon l'Administration relèvent de plusieurs facteurs cumulés :

- surestimation des prévisions d'effectifs (en collège surtout)
- effets de la baisse du taux de redoublement qui entraîne mécaniquement une baisse des effectifs.
- orientation plus forte des 3^e vers les 2^{ndes} générales (+ 1%) : le Rectorat escomptait une orientation plus massive vers les 2^{ndes} professionnelles.

A aucun moment n'ont été abordés les effets ravageurs de l'assouplissement de la carte scolaire notamment sur les établissements difficiles.

2) **Évolution des moyens**

a) **Par rapport au constat 2009 :**

- Lycées et collèges disposent de plus d'heures globalement (respectivement : + 800h et + 600h)

- La répartition Heures Poste /Heures supplémentaires traduit une baisse des HP (- 1600 en lycée, - 1000 en collège) et une inflation des HS (lycée : + 2400, collège : + 1550)

b) **Par rapport aux prévisions :**

Le Rectorat a dû réinjecter des HP (et donc diminuer les HS) pour implanter des supports stagiaires plus nombreux que prévus ou faire face au refus des personnels dans les établissements d'absorber un trop grand nombre d'HS : + 1000 HP en lycée par ex

c) Si le Rectorat n'arrive pas à atteindre ses objectifs d'absorption maximale des HS, le taux d'HS est cependant en augmentation :

En collège : 7,51% contre 6,85% en 2009 (prévisions : 7,37%)

En lycée : 12,09% contre 11,32% en 2009 (prévisions : 12,41%)

Les HS servent donc bien de levier pour les suppressions de postes

3) **Le budget de l'académie : déficit ou non ?**

a) **Au niveau des lycées et collèges, le Rectorat affiche un budget excédentaire.**

D'une part, il récupère des heures par rapport aux prévisions d'effectifs que cette année contrairement à l'an dernier, il a surestimées (en collège, il récupère 283 h)

D'autre part, il joue sur l'effet d'aubaine que constitue l'utilisation des stagiaires, qui sont en outre plus nombreux que prévu, comme moyens d'enseignement à plein temps, ce qu'il ne pourra pas faire en 2011.

Tout cela a atténué l'impact des suppressions de postes en collège comme en lycée (réforme de la 2^{de}).

b) **En revanche, le budget global de l'académie est en déficit :**

C'est dû :

- à la nécessité de financer l'allègement de service de 2h des stagiaires (même tous les stagiaires ne sont pas concernés).
- aux besoins de remplacement qui dépassent largement les prévisions (le Rectorat s'est bien gardé de fournir aux élus du personnel le moindre chiffre...).

La préparation de la rentrée 2011 et les annonces du Recteur :

Des moyens en baisse :

Le Budget 2011 se place dans la poursuite de la logique des réductions d'emplois publics (dans le second degré : 5000 emplois en moins).

Le Ministère laisse cette année aux recteurs la « liberté » de déterminer eux-mêmes les gisements d'emplois à supprimer. Des fiches ministérielles, sorte de « boîte à idées » sont à leur disposition : bourrage des classes, réduction des options, diminution des moyens en remplacement...

Le Recteur a annoncé en CTP trois leviers:

- réduction de l'offre de formation : (ex donné : « 3BTS à 20 = 2BTS à 30 »)
- « application rigoureuse des grilles horaires »
- révision de la carte des ZEP

Que faire dans les établissements dès maintenant ?

- Questionner les CE, en particulier en lycée, sur les demandes de création et de suppression de formations.
- Faire examiner les propositions en CA qui doit être consulté.

Sur l'ensemble de la préparation de rentrée et en particulier sur la question de la carte des ZEP, le SNES est déterminé à combattre, en construisant l'action collective, cette politique de renoncement à l'ambition éducative et à la réussite de tous. Il est tout aussi déterminé à défendre le service public d'éducation.

Rendez-vous pour une préparation de rentrée combative !

Marie-Damienne Odent / Michel Vialle

Poursuivre l'action contre la destruction de la formation des maîtres

Alors que le ministère nie la réalité du résultat de la réforme de la formation des maîtres et que le Rectorat de Versailles soutient que les graves difficultés vécues par les stagiaires ne sont que transitoires et devraient se résorber l'année prochaine, le SNES Versailles dénonce plus que jamais la situation qui est faite aux stagiaires cette année. Nous refusons une réforme qui, plaçant les stagiaires en service à temps plein, les réduit à des moyens d'enseignement et piétine leur droit à formation. Les quelques journées de formation groupées organisées par le rectorat en plus de leur service, selon un calendrier erratique et incertain, ne peuvent absolument pas à substituer à une formation professionnelle conséquente prise nécessairement sur le temps de service.

Le SNES revendique le retour à une année de stage comprenant une décharge de service des 2/3 le temps pouvant être consacré une formation professionnelle assurée par un IUFM renouvelé. Le rôle de tuteur ne doit pas être celui d'un compagnonnage mais d'un travail de suivi et de conseil assuré par une décharge horaire. Par ailleurs, nous revendiquons la transparence des procédures de titularisation ce qui implique que le cas de chaque stagiaire puisse être défendu dans le cadre de commissions paritaires.

Par ailleurs le SNES a lancé une lettre pétition à l'adresse du ministre pour porter les revendications des stagiaires. Nous appelons tous les collègues à la signer et à la faire signer. Elle est consultable et téléchargeable à cette adresse :

<http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article2190>

Les stagiaires ont pu témoigner de la charge de service intenable que leur impose leur nouvelle situation, de la fatigue et du stress qu'elle occasionne sur eux, notamment lors de la journée d'expression organisée le 20 octobre et qui a reçu un accueil important dans les médias.

Alors que l'inquiétude monte, notamment chez les parents d'élèves, et que le gouvernement pratique la dénégation sur cette question, il est important que la voix des stagiaires et de l'ensemble de la profession puisse se faire entendre (appel de l'intersyndicale : <http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article2188>).

Titularisation des stagiaires : renforcement du rôle de chef d'établissement et absence de transparence !



Les chefs d'établissement siègeront désormais au côté des membres des corps d'inspection dans les jury d'évaluation des qualifications professionnelles (jury d'EQP) qui sont souverains pour la titularisation des professeurs stagiaires certifiés, CPE et Co-Psy. Symboliquement les enseignants chercheurs seront désormais exclus de ces jury. Le Rectorat de Versailles justifie cette décision aberrante en arguant que la qualification disciplinaire n'a pas à être évaluée cette année puisqu'elle l'aurait été auparavant par la réussite au concours. Il y aurait juste à évaluer le stagiaire dans ses aptitudes à être un fonctionnaire... rôle dévolu au chef d'établissement. On voit bien là toute la nouvelle conception du métier d'enseignant qui se profile ici correspondant à un renforcement accru du rôle du chef d'établissement (simili-patron bientôt responsable des embauches ?).

Le SNES dénonce la présence des chefs d'établissement dans les jurys d'EQP. Il critique leur caractère souverain et l'opacité des procédures de titularisation. Il revendique que le cas de chaque stagiaire soit défendu dans le cadre transparent de commissions paritaires de titularisation comme cela se fait pour les agrégés.

Des étudiants comme moyens d'enseignement...

A partir de début novembre les étudiants en M1 et M2 se destinant à l'enseignement sont accueillis comme stagiaires dans l'Académie. Pour les étudiants de M1 il s'agit de stages d'observation ou de pratique accompagnée, pour les M2 de stages en responsabilité (deux semaines en binômes soit deux semaines par étudiant).

Si le Snes considère utile et enrichissant les Stages d'observation ou de pratique accompagnée, qui permettent de découvrir le métier, nous dénonçons en revanche les stages en responsabilité. Il est inadmissible de laisser des étudiants enseigner seuls dans les classes, sans qualification reconnue, sans formation, tant dans leur intérêt, que celui des titulaires et celui des élèves. Il s'agit en fait d'entériner la fin de la formation des maîtres après le concours en reportant en amont, sur les étudiants eux-mêmes leur propre formation professionnelle tout en les employant comme d'éventuels moyens de remplacement.

Si le Snes considère utile et enrichissant les Stages d'observation ou de pratique accompagnée, qui permettent de découvrir le métier, nous dénonçons en revanche les stages en responsabilité. Il est inadmissible de laisser des étudiants enseigner seuls dans les classes, sans qualification reconnue, sans formation, tant dans leur intérêt, que celui des titulaires et celui des élèves. Il s'agit en fait d'entériner la fin de la formation des maîtres après le concours en reportant en amont, sur les étudiants eux-mêmes leur propre formation professionnelle tout en les employant comme d'éventuels moyens de remplacement.

Tout le cynisme de l'administration et du pouvoir sont ici à l'œuvre, nous appelons les collègues titulaires à refuser de laisser leurs classes en responsabilité aux stagiaires.

Baptiste Eychart et Nadège Muzard

Paritarisme attaqué, retards de paiement généralisés, profession méprisée

Mutations inter 2011

Le Ministère poursuit son offensive contre le paritarisme : mise en cause du barème, profilage des postes, contournement des instances paritaires sont des orientations qui restent inscrites dans la note de service ministérielle. De plus, la politique de suppression de postes pèse lourdement sur les possibilités de mutation des collègues.

De manière concrète, le ministère vient de rouvrir la **plate-forme téléphonique** (cellule « Info mobilité ») pour les opérations du mouvement 2011. Il s'agit d'une officine privée recrutant des intérimaires, les mettant à disposition de l'administration par contrat de travail temporaire. **Après avoir supprimé des milliers de postes de personnels administratifs, l'administration a choisi d'externaliser un dispositif essentiel, laissant à des personnels relevant d'une entreprise privée l'accès à des informations individuelles relatives à la vie privée (situation de famille, situation de santé, choix individuels de vie...) et administrative des collègues demandeurs de mutation.** Les années précédentes, de très nombreux collègues se sont plaints de la qualité des conseils délivrés dans de telles conditions. Les élus du SNES ne sauraient cautionner ce type de démarche.

Le Ministère a fait le choix, cette année encore, de donner, sous forme d'information individuelle, le projet de mutation avant la tenue des commissions. Il s'agit d'un projet non vérifié, potentiellement entaché d'erreurs. Le seul véritable résultat est celui donné après avis des instances paritaires, où les élus du SNES procèdent au contrôle exhaustif du projet de l'administration, vérifient les droits de chacun, décelant et obtenant la correction des erreurs, proposant des améliorations.

Le SNES se bat pour le respect de règles transparentes, équitables et applicables à tous. Les commissaires paritaires du SNES seront présents à toutes les étapes des mutations pour vérifier le barème et les projets de mouvement, corriger les erreurs, empêcher les mutations en dehors des règles et les passe-droits... Ils seront disponibles pour vous informer et vous conseiller lors de votre demande de mutation.

CALENDRIER

Saisie des vœux sur SIAM : du 18 novembre 12h au 7 décembre 12h sur www.education.gouv.fr/iprof-siam

Retour des AR avec les pièces justificatives dans les établissements : avant le 10 décembre

Affichage du barème sur SIAM : du 22 décembre au 14 janvier

Attention ! En cas de désaccord, c'est durant cette période que vous devez contester par écrit le barème auprès de la DPE

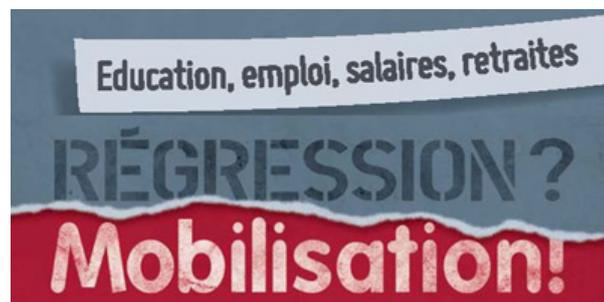
Groupe de travail de vérification des barèmes : du 18 au 21 janvier

Bac, BTS : des retards de paiement inadmissibles ! Mieux vaut croire au Père Noël qu'au SIEC !

D'année en année, nous constatons que les retards de paiement et les difficultés techniques restent importants et inacceptables, en dépit des engagements du SIEC. Aujourd'hui, cinq mois après la fin de la session de juin 2010, de très nombreux collègues nous écrivent car ils n'ont toujours pas reçu leurs frais ni leurs indemnités de bac ou de BTS.

Le SIEC met en avant des problèmes techniques liés à la mise en place d'une nouvelle application en remplacement de Stefanie : **Imag'in**. Ces problèmes auraient dû être anticipés par l'institution. Il n'est pas acceptable que les collègues pâtissent de ces carences qui permettent de réaliser des économies substantielles sur le budget des examens.

Les sections académiques du SNES de Paris, Créteil et Versailles sont intervenues une nouvelle fois auprès du directeur du SIEC. Nous vous tiendrons au courant de sa réponse et, le cas échéant, nous vous proposerons une action en direction du recteur. Consultez régulièrement notre site <http://www.versailles.snes.edu>, rubrique « Lycées ».



Remboursement des frais de transport : Un retard inacceptable !

Conformément à la circulaire Fonction Publique du 10 décembre 1982, le remboursement de 50% du passe Navigo est dû aux agents exerçant en Ile de France et utilisant les transports en commun. Cette année, pour des raisons encore obscures, le paiement est suspendu et le dossier pour réclamer le remboursement des frais de transports n'est pas disponible.

Le rectorat déclare attendre la parution de directives ministérielles suite au changement des modalités de remboursement des frais de transport.

Le SNES intervient au niveau national et au niveau académique pour obtenir le plus rapidement possible le formulaire et le paiement de ces frais de transport.

Nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons obtenu une réponse. Consultez régulièrement notre site : <http://www.versailles.snes.edu>

Le service public d'orientation en péril: l'affaire de tous

Au nom d'une conception libérale de l'orientation mise au service d'une logique de tri social renforcé et de l'adaptation de la main d'oeuvre aux besoins immédiats des employeurs, le gouvernement, le Ministère et le Rectorat ont enclenché un processus de démantèlement du réseau des CIO et de mise à mal du métier, des missions et des qualifications des CO-psy.

Le danger d'un service d'orientation réduit à l'insertion professionnelle et ouvert à l'externalisation

Le nouveau Délégué Interministériel de l'Orientation, chargé par le gouvernement de mettre en place le grand service de l'orientation tout au long de la vie, découlant de la loi de novembre 2009, veut regrouper les différents intervenants dans le champs de l'orientation dans des pôles orientation métiers, y compris les conseillers d'orientation-psychologue. Cette politique du guichet unique qui confond dans un seul service des professionnels aux missions et aux statuts distincts a pourtant eu des effets désastreux dans d'autres secteurs pour les usagers. Elle vise à limiter à la seule insertion professionnelle les missions des co-psy en mettant sur le même plan le suivi d'un public en formation continue et celui en formation initiale. C'est nier délibérément tout ce qui fonde la spécificité de leur travail et leur qualification de psychologue : construction sur la durée du projet de l'élève en lien avec les équipes pédagogiques à l'abri des injonctions des employeurs et des pressions politiques du moment. Par ailleurs, le DIO veut procéder à la labellisation des organismes qui participe au service de l'orientation, public comme privé, préparant ainsi une externalisation des missions.

Le SNES et la FSU s'opposent à cette politique qui aurait pour effet de cantonner les Co-psy au suivi des publics particuliers (handicapés, enseignement spécialisé, élèves décrocheurs) et de les repositionner, en dehors des établissements et des CIO, dans des plateformes régionales et des maisons de l'emploi.

La casse programmée de 14 CIO dans l'académie

A cela s'ajoute l'instrumentalisation par le Ministère et le Recteur du refus des collectivités territoriales de poursuivre le financement des locaux de CIO à leur charge ou des problèmes de sécurité des bâtis imputables aux carences de l'État en matière de financement de l'entretien pour engager une politique de fermeture et de fusion visant à réduire le maillage des CIO. Dans notre académie, ce sont 14 CIO qui sont ainsi menacés dont trois dès la rentrée 2011 (celui de l'Isle Adam regroupé avec ceux de Cergy et Pontoise, celui Puteaux fusionnée avec celui de Courbevoie et celui de Vigneux avec Brunoy). Outre le caractère difficilement gérable de ces entités qui vont réunir le suivi de plus d'une dizaine de milliers d'élèves et la dégradation des conditions de travail des personnels, c'est l'égalité même d'accès au service public d'orientation et le maintien d'emplois publics qui sont menacés. Ministère et Rectorat justifient ces attaques par la mise en place de ressources en lignes et comptent sur un glissement d'une partie des missions des co-psy vers les enseignants.

Soutenir et relayer les actions des Co-psy, exiger le respect de nos métiers

Le SNES appelle les personnels en lien avec les parents à soutenir et relayer l'action des co-psy qui se mobilisent, en particulier, quand leur établissement est directement concerné par la disparition d'un CIO. Car cela équivaut à la suppression d'un lieu de ressource de proximité où chacun peut trouver une information objective et gratuite, un accueil personnalisé et une documentation fiable sur les professions et les formations, à la négation de tout le travail d'équipe avec les co-psy dans les établissements scolaires, à un alourdissement de la charge de travail des enseignants qui devront assumer les missions d'information et de conseil.

Vous trouverez sur notre site des modèles de motions et de lettres communes à adresser au Recteur et aux élus locaux.

Education : sois jeune, conforme et tais-toi !

« *Nul n'est censé obéir sans comprendre ni sans juger* » tel devrait-être le principe de toute éducation à la citoyenneté dans un pays démocratique. L'actualité récente nous fournit hélas un démenti cinglant de cet aphorisme. En effet, les jeunes qui ont participé au mouvement social contre la réforme des retraites se sont heurtés à une offensive médiatique les présentant tantôt comme incompetents tantôt comme manipulés avec la critique constante de vouloir « sécher les cours ».

Face à une nouvelle régression sociale, les lycéens et les étudiants se sont sentis concernés par les conséquences de cette « réforme » en termes d'emploi et d'âge d'entrée dans la vie active.

Par ailleurs, sur un sujet qui associe différentes générations par un lien de solidarité, il paraît incompréhensible d'écarter a priori la jeunesse.

Mais le gouvernement ne semble plus à un **paradoxe** près qui, durant l'été, prétend promouvoir « la responsabilité et l'engagement des lycéens » (circulaire du 24 août 2010 vise à « offrir à chaque lycéen une meilleure préparation à sa vie de ci-

toyen »(sic!)) et, à l'automne, fustige voire encourage à sanctionner les jeunes engagés dans les mobilisations.

Pour sa part, le Snes a soutenu le mouvement lycéen et étudiant constatant que la majorité des initiatives se sont déroulés de façon responsables.

Au delà du rejet de cette réforme inefficace et injuste, **la jeunesse a également réagi contre la façon dont elle est traitée** : discours sur l'austérité nécessaire, désinvestissement dans le système éducatif, suppressions massives et continues d'emplois, conditions d'études dégradées, policiers référents armés dans les établissements, ghettoïsation renforcée par l'assouplissement de la carte scolaire, appauvrissement du choix de formation, socle commun fondé sur une conception utilitariste des savoirs ...

La jeunesse avait aussi en mémoire l'arrivée de la note de vie scolaire dans les collèges préfigurant certains aspect du livret de compétences où il s'agit d'évaluer des attitudes normées.

Où est le projet éducatif ambitieux et émancipateur ?

Précarité : les effets d'annonce et la réalité

Des orientations inchangées, une opinion manipulée

Les effets d'annonce du Président de la République le 26 janvier 2009 sur la titularisation des précaires relevaient de la stratégie de brouillage de sa politique qui, en programmant le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et en traduisant dans la loi sur la mobilité les orientations du rapport Silicani, institutionnalise et amplifie le recours aux personnels précaires sur des missions et des besoins permanents du service public.

Son gouvernement programme une nouvelle vague de destructions d'emplois publics (moins 5000 emplois pour la rentrée 2011 dans le second degré), maintient à un niveau notoirement insuffisant les places aux concours et fait du recours massif aux personnels précaires un usage systématique pour couvrir les besoins, éloignant, ainsi, des personnels non titulaires toute perspective de titularisation. Dans l'académie de Versailles, le nombre de personnels précaires, faute de personnels titulaires suffisants, a ainsi progressé de 10%.

Combattre une politique qui institue et amplifie la précarité

Les propositions du gouvernement lors des groupes de travail sur la question de la précarité dans la Fonction publique qui se sont ouverts au printemps dernier ont tenu de la provocation : escamotage du plan de titularisation, volonté d'introduire de nouvelles formes de flexibilité au titre de la traduction de la loi sur la mobilité, généralisation du CDI, aucune remise en cause du recours croissant à la vacance, promotion du contrat, plus souple par rapport à la « rigidité » du statut...

Le SNES et la FSU continuent de lutter de manière déterminée contre ces orientations qui, avec constance, s'attaquent au fondement du service public et de la fonction publique. Ils exigent

la création d'un emploi public statutaire à la hauteur des besoins, seul à même d'offrir aux personnels comme aux usagers les garanties de respect des qualifications, des missions et de leurs droits. Ce qui implique d'en finir avec le dogme du non remplacement d'un départ en retraite sur 2, de créer le nombre de places aux concours correspondant aux besoins, d'arrêter l'embauche de nouveaux non titulaires tout en assurant des garanties à ceux déjà recrutés, d'élaborer un dispositif de reconnaissance des qualifications par la VAE et de mettre en place un plan de titularisation.

Faire respecter les droits des non titulaires

Dans les établissements, il est essentiel d'être vigilant sur les dérives auxquels se livrent le Rectorat et d'informer la section académique :

- ⇒ Il n'a pas le droit de recourir à la vacance pour couvrir des besoins permanents (affectation sur postes complets ou remplacement) et de segmenter des postes vacants à temps complet en trois vacances à l'année. Signalez ces situations à la section académique pour que la vacance qui n'ouvre aucun droit social (maladie, chômage, retraite) soit transformée en contrat
- ⇒ Il ne peut modifier la quotité de service d'un contrat sans l'accord de l'intéressé et, en aucun cas, ne peut faire un contrat qui annule et remplace le précédent
- ⇒ Il clôture les dates de contrats au mois de juin privant ainsi des enseignants non titulaires du paiement des grandes vacances et interrompant le décompte de leur ancienneté pour l'accès au CDI

Rythmes scolaires : encore un débat biaisé ?

Luc Chatel a lancé une conférence nationale sur les rythmes scolaires. Il veut agir vite et annoncer une modification du calendrier scolaire, sans attendre les résultats de l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » qui a débuté dans 83 collèges et 41 lycées, alors même que l'Allemagne est en train de mettre fin à une telle organisation, d'ailleurs contestée par les chrono biologistes.

Le débat est organisé de telle sorte qu'il semble avoir vocation à servir à nouveau d'alibi démocratique à des mesures déjà prises et inspirées par la logique de suppression des emplois.

Seules certaines données sont mises en avant : des journées trop longues générant fatigue et stress, un nombre de jours de classe parmi les plus bas en Europe, un nombre d'heures de cours supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE... D'autres, primordiales, sont soigneusement occultées : quelle scolarité obligatoire pour transmettre quelle culture commune, quels contenus, quelles pratiques pédagogiques ?

L'idée sous-jacente est toujours qu'il faudrait « moins d'école » et dans le même temps les pressions économiques, budgétaires, les demandes de certaines familles, peuvent conduire à une simple diminution du temps scolaire accompagnée d'un

renvoi à l'extérieur de toutes les activités culturelles, sportives, artistiques, voire des enseignements d'EPS, d'arts plastiques, d'éducation musicale.

L'organisation de la consultation au niveau académique tient soigneusement à l'écart les organisations syndicales représentatives, le Recteur ayant choisi de débattre lors la demi journée académique avec un parterre d'Inspecteurs d'académie, d'IPR, de chefs d'établissements et d'enseignants choisis par leurs soins.

Pour le SNES, la question des rythmes scolaires doit donner lieu à un véritable débat démocratique et être posée en partant des missions de l'école et des objectifs de formation initiale qu'on se donne pour toute la jeunesse, tant en terme de culture commune que de qualification, en s'intéressant au temps global de l'élève et à l'articulation entre travail dans et hors la classe. Elle ne doit pas être soumise au préalable des suppressions de postes et ne doit pas occulter tous les autres facteurs qui entravent la réussite des jeunes : les réformes en cours, le renforcement de la ghettoïsation sociale des établissements.

Elle doit aussi contribuer à l'amélioration des conditions de travail des personnels..

①

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe **Masc** **Fém** **date de naissance**

Nom (utilisez le nom connu du rectorat)

Nom patronymique (de naissance) **Prénom**

Résidence bâtiment escalier...

N° et voie (rue bld ...)

Code postal **Ville ou pays étranger**

Téléphone fixe **Téléphone portable** **Fax**

Adresse électronique : (respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux)

Établissement d'affectation ministérielle Code

Nom et ville

Établissement d'exercice si différent Code

Nom et ville

②

Catégorie (certifié agrégé hors classe chaire sup. maître aux. contractuel vacataire Mi-Se Cop Cpe...)

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Situation administrative (pour les titulaires)
 Titulaire du poste Tit sur ZR.

Quotité de temps partiel (le cas échéant)

Discipline

Echelon

Stagiaires
 IUFM 2^{ème} année
 en situation

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Agrégés classe normale ou 6 prélèvements de			135,00 €	194,00 €	206,30 €	217,50 €	232,20 €	249,30 €	266,80 €	284,00 €	297,30 €
			22,80 €	32,70 €	34,70 €	36,60 €	39,10 €	41,90 €	44,80 €	47,70 €	49,90 €
Certifiés, CPE, COP cl norm ou 6 prélèvements de			115,00 €	160,80 €	168,50 €	173,40 €	183,20 €	195,80 €	208,40 €	224,20 €	240,20 €
			19,50 €	27,20 €	28,40 €	29,30 €	30,90 €	33,00 €	35,10 €	37,70 €	40,40 €

Pour les autres corps ou grades, les barèmes sont disponibles sur notre site lien adhérer au Snes

<http://www.versailles.snes.edu/spip/spip.php?article=583>

③

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES VERSAILLES 3, rue Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL CEDEX

Si vous avez choisi le prélèvement automatique, nous proposons la reconduction tacite de votre adhésion au Snes. Les prélèvements seront reconduits automatiquement chaque année aux mêmes dates. Un courrier vous informera à chaque rentrée scolaire. Il vous sera alors possible de dénoncer cette reconduction ou de modifier le montant et le mode de paiement.

MONTANT COTISATION ANNUELLE € (Voir barème)

3 modes de paiement : Chèque
 Prélèvement en 6 fois
 Prélèvement en 6 fois reconductible

DATE :

SIGNATURE :

Pour ces 2 cas prélèvement de €

④

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

131547

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

ORGANISME CRÉANCIER

SNES

46 Avenue d'Ivry

75647 PARIS CEDEX 13

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

.....

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code banque	Code guichet	N° compte	clé

DATE :

SIGNATURE :

Se syndiquer au SNES-FSU, pour quoi faire ?

Avec le SNES, agir ensemble pour nos droits et nos métiers :

— Un instrument pour l'action collective, pour la profession, pour le système éducatif et les services publics, pour refuser que les salariés portent le poids d'une crise dont ils ne sont pas responsables.



— Dans les collèges, les lycées, les CIO, des sections SNES (S1) sont là pour animer la vie syndicale au plus près des personnels.

— Dans chaque département (S2) et à la section académique (S3) des équipes de militant-es pour organiser des réunions dans les établissements, soutenir les luttes, coordonner les actions et des élu-e-s qui au quotidien, vous conseillent et vous aident dans le suivi de votre carrière, de votre demande de mutation... A tous les niveaux des collègues au service de leurs collègues...

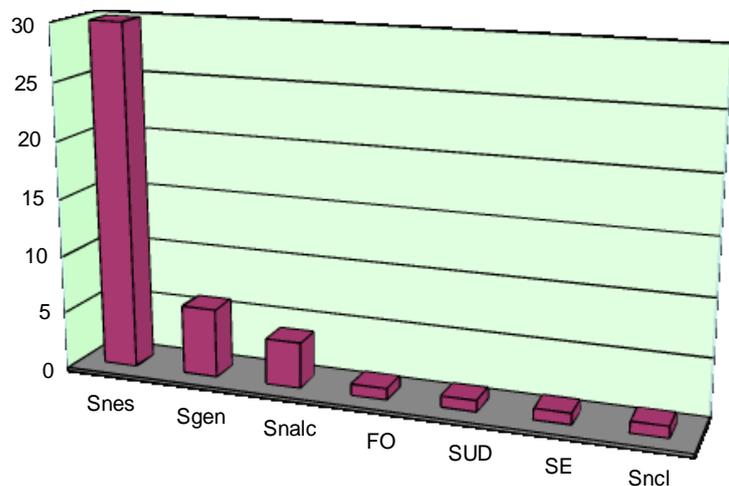
— Le SNES, c'est aussi : des stages pour débattre et renseigner, des publications pour vous informer : bulletins, mémos, sites Internet, courrier électronique, listes de diffusion....

Le syndicat majoritaire en voix (54,3 %) et dans les commissions paritaires (30 sièges sur 44)

— Tous les 3 ans, les personnels titulaires élisent leurs représentants (commissaires paritaires) lors d'élections professionnelles. De leur côté les non titulaires élisent des commissions consultatives paritaires.

— Ces scrutins permettent de mesurer l'audience des organisations syndicales.

— Avec 30 sièges sur 44 aux Commissions Administratives Paritaires Académiques, le SNES est donc en situation à la fois de représenter tous les personnels, de veiller au respect de leurs droits et d'assurer un suivi très complet des syndiqués qui savent que leurs intérêts sont défendus au mieux.



La force du SNES : la proximité...

— L'originalité du SNES est son organisation structurée sur l'établissement. Dans notre académie, ce sont des centaines de S1 qui animent la vie syndicale. Notre ambition est qu'elles soient plus nombreuses et plus actives.

... et des responsables syndicaux qui restent des collègues !

— Tous les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale, en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles.

— Le SNES a fait le choix des décharges partielles : chaque militant-e est avant tout un-e enseignant-e, un-e CPE, un-e CO-Psy... en charge de classes et d'élèves. Dans notre académie, 12 décharges sont ainsi partagées entre 55 militant-es des sections départementales et académique.

Réduction d'impôt pour cotisation syndicale :

— Cette **réduction** porte sur **66 %** de la cotisation versée (selon les cas en remplissant la case prévue à cet effet dans votre déclaration d'impôt ou en indiquant la cotisation dans vos frais réels). Le coût est donc de 34 % du montant indiqué.

— Par exemple, pour un **certifié au 3^e échelon** : cotisation 147,00 €, réduction d'impôts 97 €, **dépense réelle 50 €**.

AVEC LE SNES POUR ÊTRE PLUS FORTS TOUS ENSEMBLE !